

Droit de réponse

(Accord de gestion des Activités Sociales CE-CCGPF)



L'UNSA recadre la CGT !

Dans un tract du 06 juin 2016, la CGT cheminote en pleine "lutte des classes radicalisée", assène des attaques contre l'UNSA-Ferroviaire à grand renfort de contre-vérités. Thème du jour : la gestion des budgets Activités Sociales des Comités d'Établissement et du Comité Central du GPF SNCF...

L'UNSA-Ferroviaire en 2015 avait négocié et signé un accord concernant le nouveau découpage des Comités d'Établissement au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF. Cet accord actait **Proximité, Territorialité et Cohésion Sociale via** : 13 CE Réseau (anticipant les périmètres des futures régions administratives) 22 CE Mobilités en actuelles Régions, 1 siège SNCF Mobilités (Clientèle), 1 Gares & Connexions, 1 CE Fret et 1 CE ÉPIC de tête.

La CGT et SUD-Rail ont dénoncé (de façon habituelle) l'accord, obligeant l'Inspection du Travail à trancher hors cadre de négociations. Résultat : une perte de 8 CE à SNCF Réseau, devenant Métiers et non plus territoriaux ! Les salariés (ées) SNCF et employés (ées) CE-CCGPF ont dû apprécier ! A ce jour, et dans l'intérêt de tous les salariés (ées) :

OUI, l'**UNSA-Ferroviaire** a validé le nouvel accord de gestion des Activités Sociales.

Extrait de l'accord :

La mise en œuvre de la gestion des activités sociales et culturelles à caractère local se traduira par la création d'une commission conjointe sur le périmètre de chaque CE régional de SNCF Mobilités, qui aura pour mission d'identifier le budget nécessaire pour chacune d'entre elles.

Les décisions de la commission ne s'imposent pas aux CE. Il appartient à chaque CE de faire voter en séance plénière à la majorité des présents, l'adhésion ou pas au programme budgétisé par la commission conjointe.

OUI, l'**UNSA-Ferroviaire** appliquera le nouvel accord tel qu'il est défini.

OUI, l'**UNSA-Ferroviaire** a massivement participé aux commissions conjointes dans les CER.

OUI, l'**UNSA-Ferroviaire** a pris soin d'écouter les propositions d'Activités Sociales pouvant être mutualisées, ainsi que leurs budgets proposés par les CER, lors des commissions conjointes.

OUI, l'**UNSA-Ferroviaire** a étudié sereinement les dossiers proposés par les CER.

OUI, l'**UNSA-Ferroviaire** en responsabilité, prendra en séances plénières des CE Nationaux, la décision du versement, ou pas, de subventions aux CER comme le prévoit l'accord.

OUI, l'**UNSA-Ferroviaire**, première Organisation Syndicale progressiste à la SNCF, exprimera sa singularité en matière d'Activités Sociales, à la demande des 24 % des cheminots (es) qui lui ont fait confiance, aux dernières élections.



L'expertise syndicale !



UNSA-Ferroviaire

unsa-ferroviaire.org



**1^{ère} Organisation Syndicale progressiste
SNCF & Branche ferroviaire**